

Affichage : le 12/06/2018

<p style="text-align: center;">Compte rendu de réunion de la commission de surveillance des opérations électorales</p> <p style="text-align: center;">REUNION DU 6 JUIN 2018</p>
--

En présence de Daniel DELANNEL, Francis PETIT, Gilles HERAULT, Alex SERGENT ; et Corinne DUFOUR pour consultation des données informatiques relatives aux règlements et procès verbaux antérieurs ; Mrs Claude DELOUX, Louis CAINNE, et Philippe ESCOLA sont excusés.

Point sur le déroulement des contrôles de présence des clubs :

Gilles HERAULT renseignera les représentants des clubs sur le déroulement du pointage.

Le 1^{er} poste d'accueil sera assuré par Corinne DUFOUR, il s'agira de vérifier l'identité des personnes présentes et du pouvoir (code barre, la vérification sera effectuée soit par la présentation de l'écran Smartphone footcompagnon soit par le listing licences du club.

Le 2^{ème} poste d'accueil sera assuré par un membre du personnel du district qui assurera la prise en possession du pouvoir et fera émarger le représentant du club sur le listing d'émargement ; Louis CAINNE assistera en entraide à ce poste

Le 3^{ème} poste d'accueil sera assuré par un membre du personnel du district qui assurera le scan du boitier de vote (qui attribue le nombre de voix correspondant au nombre de licences du club) et remettra le boitier au représentant du club avec la carte numérotée; Francis PETIT assistera en entraide à ce poste.

La clôture de l'attribution des boitiers interviendra dès que le dernier représentant des clubs arrivé avant 10h aura pu émarger. Ensuite le fichier des clubs habilités à pouvoir voter sera transféré sur l'ordinateur servant au déroulement des votes avec diaporama, cette opération sera assurée par Damien SOMVILLE et Alex SERGENT. Le délai d'expression des votes sera de 15 secondes.

Pendant le déroulement des votes René DELANNEL notera les résultats par écrit sur un document préparé par Alex SERGENT.

Lors de l'assemblée générale une question sera éventuelle tranchée par un vote à bulletin papier, en effet il est impossible de limiter le nombre de votants à un nombre déterminé de boitiers pour une question relative aux clubs qui les concerne directement. Il y aura donc lieu si l'assemblée l'autorise, de recourir à un vote par bulletin à déposer dans une urne et procéder au dépouillement.

La liste des clubs concernés sera préparée par le district Côte d'opale, ceux-ci recevront lors de l'émargement une enveloppe spécifique nominative au nom du club comportant 4 bulletins (1^{er} et 2^{ème} tour OUI et NON) sur lesquels il sera indiqué le nombre de voix du club, et l'expression du choix du vote.

Corine DUFOUR assurera le pointage des représentants des clubs habilités à voter à cette question spécifique, Claude DELOUX assurera le contrôle du vote dans l'urne, Louis CAINNE se chargera du dépouillement des bulletins et de la comptabilisation du nombre de voix obtenues. Alex SERGENT prononcera les résultats du vote.

Le quorum est fixé depuis le début 2018 à 1/3 soit 33,33% des clubs inscrits et 1/3 soit 33,33% des voix exprimables. Un quorum relatif à la question spécifique sera également préparé par le district Côte d'Opale.

Le Président : A.SERGENT